

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS924

présenté par
Mme Guittet

ARTICLE 28

Compléter l'alinéa 9, par les mots :

« notamment concernant les enjeux et problématiques spécifiques aux publics en situation de précarité. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accès aux soins des populations en situation de grande précarité soulève des problématiques spécifiques : droits et dispositifs d'aide particuliers, cumul de difficultés. La méconnaissance chez les professionnels de santé des spécificités de ce public, des difficultés qu'il rencontre, des inégalités et des déterminants de santé, ainsi que des dispositifs existants est l'un des obstacles dans l'accès aux soins des plus précaires.

L'objet de cet amendement consiste à développer les compétences des professionnels de santé, dans la formation continue, concernant les enjeux et problématiques spécifiques aux publics en situation de précarité. Il permettra d'améliorer la prise en charge globale des patients et d'armer les professions médicales à mieux répondre aux enjeux de précarité en santé.